CIC OPTIMUM DECEMBRE 2013

CIC OPTIMUM DECEMBRE 2013 est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée.
Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat de 4%). Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

▶ **Code ISIN : FR0010246603**
▶ **Dénomination : CIC OPTIMUM DECEMBRE 2013**
▶ **Forme juridique :** FCP de droit français
▶ **Date de création :** vendredi 16 décembre 2005
▶ **Compartiment :** Non **Nourricier :** Non
▶ **Société de gestion :** CM-CIC ASSET MANAGEMENT,
▶ **Durée d'existence prévue :** 99 ans
▶ **Dépositaire :** CIC
▶ **Commissaires aux comptes :** KPMG
▶ **Commercialisateurs** : Banques du Groupe CIC : CIC, Banque Transatlantique, Banque Scalbert Dupont, Crédit Industriel de Normandie, Banque Régionale de l'Ouest, Crédit Industriel de l'Ouest, Société Bordelaise de CIC, Société Nancéenne Varin-Bernier, Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Lyonnaise de Banque, BRA Lyonnaise de Banque, Bonnasse Lyonnaise de Banque.

Informations concernant les placements et la gestion :

▶ **Classification : « Fonds à formule »**
▶ **Garantie :** Garantie intégrale de capital hors commissions de souscription à l'échéance de la garantie le lundi 16/12/2013.

▶**Objectif de gestion**
L'objectif de gestion du Fonds **CIC OPTIMUM DECEMBRE 2013** est, d'offrir au porteur à l'échéance de la garantie le lundi 16/12/2013, :
-le capital initialement investit hors commission de souscription
- et une participation liée à la performance de l'indice DOW JONES EUROSTOXX 50, équivalente à **120%** de la moyenne des observations trimestrielles des cours de clôture de l'indice, constatée sur toute la durée de vie du fonds.

▶ **Economie du produit :**

Le présent FCP permet au porteur de se positionner sur les marchés actions de la zone euro à travers un indice géographique, le DOW JONES EUROSTOXX 50, . En contrepartie de la garantie du capital et de l'abandon des dividendes des actions composant l'indice, le porteur bénéficie de 120% d'une performance moyennée de l'indice..

L'attention du souscripteur est attirée sur les avantages et les risques ou inconvénients suivants de cet OPCVM :

Avantages pour le porteur :

- la garantie du capital investi (hors commission de souscription) à l'échéance de la garantie le lundi 16/12/2013,

- la prise en compte d'une moyenne arithmétique dans le calcul de la performance du FCP permet d'atténuer le risque lié à la

Inconvénients pour le porteur :

- Les avantages de ce FCP ne sont toutefois acquis que pour les porteurs qui restent investis jusqu'à l'échéance de la garantie, soit jusqu'au lundi 16/12/2013.
- le fait de calculer une moyenne trimestrielle sur l'indice rend la formule moins réactive aux forts mouvements de cet indice. L'effet

volatilité des indices. En outre, du fait des modalités de calcul de la performance du FCP, le porteur est protégé d'une baisse des indices en fin de période.

"lissage" induit par la moyenne, , pourra en cas de forte hausse des marchés priver le porteur d'une partie du rendement de l'indice de référence.
- cet indice étant calculé hors dividendes, le porteur ne profitera pas des dividendes détachés par les actions le composant .

Les avantages de ce FCP ne sont toutefois acquis que pour les porteurs qui restent investis jusqu'à l'échéance de la garantie, soit jusqu'au lundi 16/12/2013. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant cette date, le montant de son épargne est soumis au risque lié au niveau des marchés et peut être très différent au montant investi.

► **Indicateur de référence** : Aucun indicateur de référence n'est retenu pour ce fonds, étant donné que, de par son montage, la performance du fonds ne suit pas celle de l'indice de référence en cas de baisse puisque le capital initial (hors commission de souscription) est garanti à l'échéance du fonds.
A toutes fins utiles, un graphique de comparaisons historiques simulées des performances annualisées de l'indice de référence, de la formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi à la rubrique « simulations historiques » (Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 23 septembre 2005 pour l'échéance le 16 décembre 2013 ressort à 2.98% et constitue un indicateur ex-post pour apprécier la performance du FCP).

► **Stratégie d'investissement :**
Description de la formule:

Pour le calcul de la garantie, l'indice Dow Jones Eurostoxx 50 (zone Euro), est retenu.

- l'Indice Dow Jones Eurostoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés de la Zone Euro. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et leur liquidité. Sa composition est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'Indice Dow Jones Eurostoxx 50 est calculé et publié par Stoxx Limited. La convention de calcul de l'indice est telle qu'il n'est pas tenu compte du réinvestissement des dividendes.

Le capital investi, hors commission de souscription, sur la valeur liquidative du vendredi 16 décembre 2005, sera majoré de 120% de la moyenne de notre indice de référence.

La moyenne de notre indice de référence sera calculée à l'échéance du 16 décembre 2013 selon le mécanisme suivant :

- *Les dates de constatations sont les suivantes : 15 mars 2006, 15 juin 2006, 15 septembre 2006, 15 décembre 2006, 15 mars 2007, 15 juin 2007, 17 septembre 2007, 17 décembre 2007, 17 mars 2008, 16 juin 2008, 15 septembre 2008, 15 décembre 2008, 16 mars 2009, 15 juin 2009, 15 septembre 2009, 15 décembre 2009, 15 mars 2010, 15 juin 2010, 15 septembre 2010, 30 décembre 2010, 15 mars 2011, 15 juin 2011, 15 septembre 2011, 15 décembre 2011, 15 mars 2012, 15 juin 2012, 17 septembre 2012, 17 décembre 2012, 15 mars 2013, 17 juin 2013, 16 septembre 2013, 05 décembre 2013*

A chacune de ces dates, nous relevons en clôture le niveau de l'indice de référence.
Nous calculons la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates de constatations.
La performance du FCP sera égale à 120% de la moyenne arithmétique des cours relevés, divisée par le cours de clôture de l'indice à la date de départ le 16 décembre 2005.

❑ **Anticipation de marché permettant de maximiser le rendement de la formule :**
Une hausse régulière de l'indice DJ Eurostoxx 50 entre le 16 décembre 2005 et le 5 décembre 2013 (dernière date de constatation) permettra de maximiser la performance.

❑ **Simulations du montant remboursé à l'échéance sur la base d'un montant net investi de 150 euros : Exemples chiffrés de scénarii**

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer la stratégie d'investissement du FCP et ne préjugent en rien des performances futures du FCP.

Nous présentons ci-dessous différents scénarii de remboursement de la formule.

Contexte d'investissement 1 :
le porteur a souscrit une part le 16 décembre 2005,
la valeur de la part est prise égale à 150 euros,
la commission de souscription est de 3% du montant de la part soit 4,50 euros,
l'investissement initial s'élève à 154,50 euros (150 euros + 4,50 euros de commission)

Contexte d'investissement 2 :
le rendement annualisé d'un placement sécuritaire, dit placement sans risque, est calculé au 23 septembre 2005**,** pour l'échéance le 16 décembre 2011. Ce taux est obtenu en interpolant linéairement les deux taux suivants (source Reuters) :

- le taux actuariel du strip OAT d'échéance le 25 octobre 2013 (égal à 2,97%)
- le taux actuariel du strip OAT d'échéance le 25 octobre 2014 (égal à 3,08%)

Le taux de rendement sans risque ressort à 2,98%

Contexte d'investissement 3 :

Pour les besoins des scénarii fictifs suivants, le niveau initial de chaque indice est pris égal à 100. La participation à la "performance pondérée" du panier de trois indices est égale à **120%**.

Scénario défavorable :

N°Obs		DJ EURO STOXX 50
0	**16/12/2005**	100,00
1	**15/03/2006**	88,61
2	**15/06/2006**	98,70
3	**15/09/2006**	95,00
4	**15/12/2006**	88,00
5	**15/03/2007**	99,00
6	**15/06/2007**	98,00
7	**17/09/2007**	105,00
8	**17/12/2007**	85,00
9	**17/03/2008**	120,00
10	**16/06/2008**	75,00
11	**15/09/2008**	85,00
12	**15/12/2008**	80,75
13	**16/03/2009**	76,71
14	**15/06/2009**	72,88
15	**15/09/2009**	69,23
16	**15/12/2009**	65,77
17	**15/03/2010**	62,48
18	**15/06/2010**	59,36
19	**15/09/2010**	56,39
20	**15/12/2010**	53,57
21	**15/03/2011**	50,89
22	**15/06/2011**	61,07
23	**15/09/2011**	73,29
24	**15/12/2011**	87,94
25	**15/03/2012**	92,34
26	**15/06/2012**	96,96
27	**17/09/2012**	101,80
28	**17/12/2012**	106,89
29	**15/03/2013**	112,24
30	**17/06/2013**	117,85
31	**16/09/2013**	123,74
32	**05/12/2013**	118,85

Moyenne des observations	**86,82**
Rendement de la moyenne	**-13,18%**
Performance du FCP (120%*rendement moyenne)	**0,00%**
Taux de rendement actuariel pour le porteur	**0,00%**

- Commentaire :

La moyenne des observations de l'indice est égale à 86,82. La performance de la moyenne de l'indice sur la période, du 16 mars 2005 au 5 décembre 2013 (dernière date de constatation), par rapport au cours de l'indice le 16 décembre 2013 est négative (-13,18%). Dans ce cas le client récupère son investissement initial (hors droit d'entrée) grâce au mécanisme de garantie en capital.

Scénario médian :

N°Obs		DJ EURO STOXX 50
0	**16/12/2005**	100,00
1	**15/03/2006**	88,61
2	**15/06/2006**	98,70
3	**15/09/2006**	122,60
4	**15/12/2006**	126,78
5	**15/03/2007**	107,79
6	**15/06/2007**	127,19
7	**17/09/2007**	138,38
8	**17/12/2007**	132,61
9	**17/03/2008**	139,19
10	**16/06/2008**	176,62
11	**15/09/2008**	188,11
12	**15/12/2008**	196,92
13	**16/03/2009**	177,54
14	**15/06/2009**	175,49
15	**15/09/2009**	159,03
16	**15/12/2009**	148,01
17	**15/03/2010**	130,03
18	**15/06/2010**	136,92
19	**15/09/2010**	138,64
20	**15/12/2010**	100,52
21	**15/03/2011**	105,00
22	**15/06/2011**	92,95
23	**15/09/2011**	99,00
24	**15/12/2011**	105,00
25	**15/03/2012**	111,00
26	**15/06/2012**	122,00
27	**17/09/2012**	115,00
28	**17/12/2012**	112,00
29	**15/03/2013**	103,27
30	**17/06/2013**	110,28
31	**16/09/2013**	113,53
32	**05/12/2013**	118,85

Moyenne des observations	**128,67**
Rendement de la moyenne	**28,67%**
Performance du FCP (120%*rendement moyenne)	**34,40%**
Taux de rendement actuariel pour le porteur	**3,76%**

- Commentaire :

La moyenne des observations de l'indice est égale à 128,67. La performance de la moyenne de l'indice sur la période, du 15 mars 2005 au 5 décembre 2013 (dernière date de constatation), par rapport au cours de l'indice le 16 décembre 2013 est positive (+28.67%). Dans ce cas, le porteur recevra à l'échéance son capital initial (hors droits d'entrée) majoré de 120% de la performance de la moyenne de l'indice sur la période, soit **120%*28,67%=34,40%**, ce qui correspond à **un taux de rendement actuariel annuel (hors droits d'entrée) de 3,76%**

Scénario favorable :

N°Obs		DJ EURO STOXX 50
0	**16/12/2005**	100,00
1	**15/03/2006**	112,36
2	**15/06/2006**	123,44
3	**15/09/2006**	125,62
4	**15/12/2006**	139,43
5	**15/03/2007**	153,17
6	**15/06/2007**	151,19
7	**17/09/2007**	138,16
8	**17/12/2007**	143,55
9	**17/03/2008**	141,88
10	**16/06/2008**	138,54
11	**15/09/2008**	149,41
12	**15/12/2008**	157,35
13	**16/03/2009**	159,38
14	**15/06/2009**	174,83
15	**15/09/2009**	180,59
16	**15/12/2009**	174,07
17	**15/03/2010**	193,81
18	**15/06/2010**	227,75
19	**15/09/2010**	245,70
20	**15/12/2010**	267,97
21	**15/03/2011**	259,20
22	**15/06/2011**	303,99
23	**15/09/2011**	362,84
24	**15/12/2011**	346,14
25	**15/03/2012**	343,66
26	**15/06/2012**	384,27
27	**17/09/2012**	389,63
28	**17/12/2012**	418,46
29	**15/03/2013**	466,24
30	**17/06/2013**	550,02
31	**16/09/2013**	569,94
32	**05/12/2013**	554,56

Moyenne des observations	**257,72**
Rendement de la moyenne	**157,72%**
Performance du FCP (120%*rendement moyenne)	**189,26%**
Taux de rendement actuariel pour le porteur	**14,19%**

- Commentaire :

La moyenne des observations de l'indice est égale à 257,72. La performance de la moyenne de l'indice sur la période, du 15 mars 2005 au 5 décembre 2013 (dernière date de constatation), par rapport au cours de l'indice le 16 décembre 2013 est positive (+157,72%). Dans ce cas, le porteur recevra à l'échéance son capital initial (hors droits d'entrée) majoré de 120% de la performance de la moyenne de l'indice sur la période, soit **120%*157,72%=189,26%**, **ce qui correspond à un taux de rendement actuariel annuel (hors droits d'entrée) de 14,19%**

Synthèse :

	Scénario 1 Défavorable	Scénario 2 Intermédiaire	Scénario 3 Favorable
Evolution de l'indice (17/05/2005 au 31/03/2011)	**Baisse forte puis hausse modérée**	**Hausse modérée puis baisse modérée**	**Hausse forte et continue**
Performance de la moyenne	-13,18%	28,67%	157,72%
Performance du FCP (120% de la moyenne)	= 120% x -13,18% = **-15,82%**	= 120% x 28,67% = **34,40%**	= 120% x 157.72% = **189.26%**
Montant du remboursement (en euros) pour un investissement de 154.50	150	201,60	433,89
Gain pour le porteur (hors commission de souscription)	0	51,60	283,89
Rendement annualisé d'une part (hors commission de souscription)	**0%**	**3,76%**	**14,19%**
Rendement sans risque(*)	2,86%	2,98%	2,98%

- **Simulations historiques**

Les simulations sur données historiques permettent de calculer les rentabilités fictives de la formule du FCP, calculées en déclenchant celle-ci à des dates de lancement passées. Elles permettent de visualiser le comportement de la formule lors des diverses phases de marché survenues au cours de la période sur laquelle porte les simulations.
Les scénarii de marché et les performances passées ne préjugent pas des scénarii et des performances futures. Nous comparons les rendements fictifs de la formule du FCP aux rendements de l'indice DJ Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis. Une performance de cet indice synthétique, correspond à la performance de l'indice DJ Eurostoxx 50 augmenté des performances de chaque dividende successivement réinvesti instantanément dans l'indice DJ Eurostoxx 50 à leur date de détachement. L'indice **DJ Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis est donc différent** de celui pris en référence dans la formule.

Historique étudié
Intervalle de 19,18 années du 25 juillet 1986 au 22 septembre 2005.

- Sur la période allant du 25 juillet 1986 au 05 janvier 1992, les historiques du DJ Eurostoxx 50 ne sont pas disponibles.
- Nous avons donc utilisé un historique de "cours synthétiques" pour l'indice DJ Eurostoxx 50, historique qui est recalculé par une méthode statistique.
- A partir du 05 janvier 1992, l'indice DJ Eurostoxx 50 a commencé d'exister en tant qu'indice de marché et nous avons utilisé la totalité de l'historique disponible jusqu'au22 septembre 2005.

Méthodologie
Une rentabilité fictive de la formule du FCP est calculée pour 2896 lancements quotidiens du FCP.
Le premier lancement est effectué le 27 juillet 1986.
Les 2896 échéances glissantes s'échelonnent entre le 21 juillet 1994 et le 22 septembre 2005 et correspondent à des dates de départ, s'échelonnant entre le 25 juillet 1986 et le 29 octobre 1997.
Le rendement annualisé d'un placement sans risque d'échéance le 16 décembre 2013 est de 2,98%. Il est évalué selon la méthodologie décrite dans la section consacrée aux scénarios de marché.

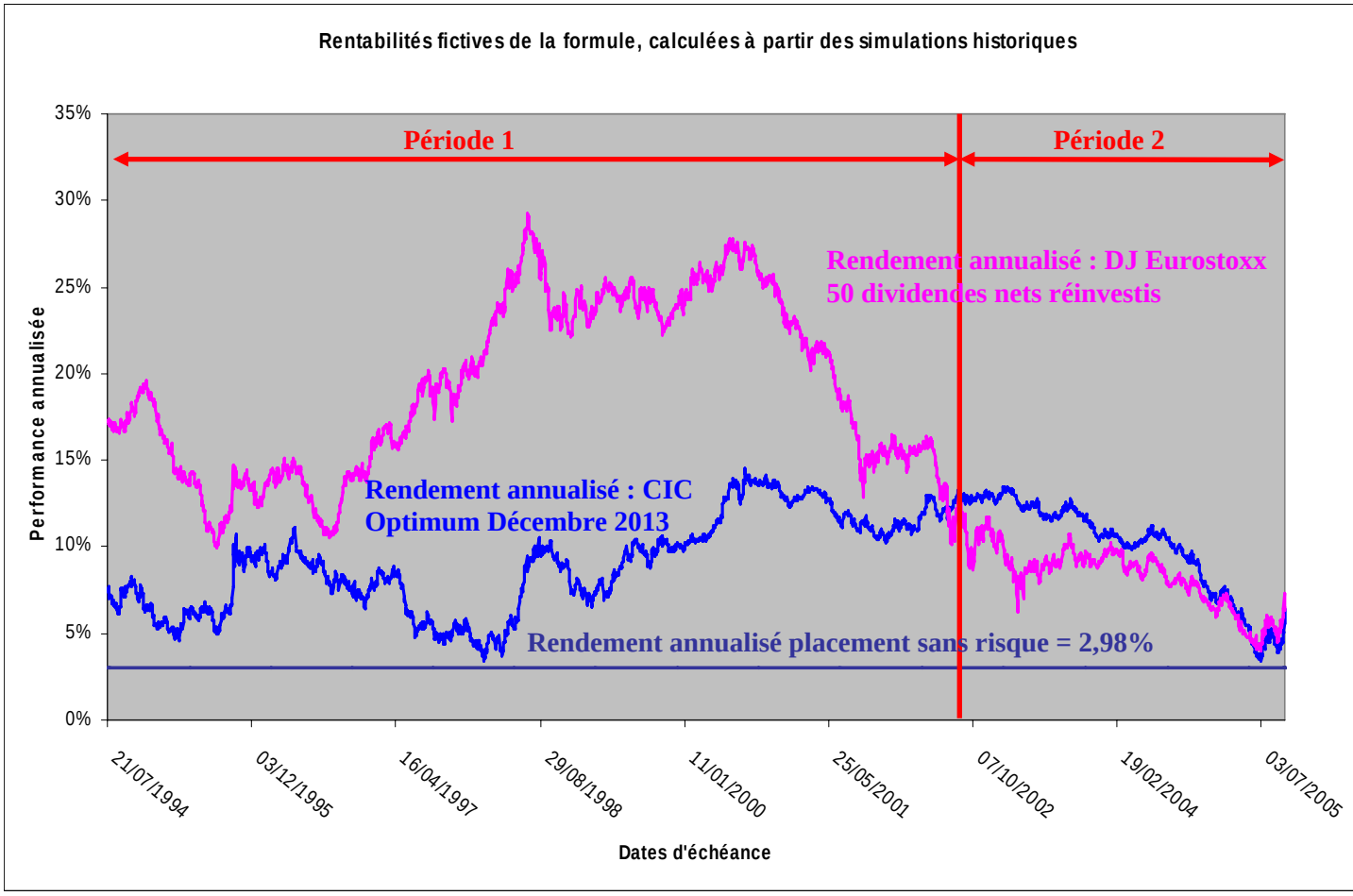

Commentaires :
Compte tenu des simulations historiques, on observe le comportement de la formule sur **deux** périodes.

- Période 1 : cette période correspond aux échéances glissantes comprises entre le 21 septembre 1994 et 12 juillet 2002. La performance de la formule a été inférieure au rendement de l'indice DJ EUROSTOXX 50 dividendes nets réinvestis du fait de l'effet moyenne de la formule qui atténue les hausses de l'indice. Cette période correspond à une hausse continue de l'indice DJ Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis. .

- Période 2 : cette période correspond aux échéances glissantes comprises entre le 15 juillet 2002 et le 22 septembre 2005. La formule fournit des rendements annualisés proches de ceux de l'indice DJ EUROSTOXX 50 dividendes nets réinvestis. Sur cette période uniquement, comprenant 825 échéances, la formule du FCP surperforme même l'indice dividendes nets réinvestis dans 89,93% des cas du fait de l'effet moyenne de la formule qui amoindrit les baisses de l'indice. Cette période inclut une forte baisse de l'indice DJ Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis suivie d'un retournement.

Le mécanisme de calcul de la moyenne trimestrielle sur l'indice, inclus dans la formule du FCP, protège le porteur à l'échéance des effets d'une chute des marchés de la zone euro, comme le montre la Période 2.

La garantie en capital assure au porteur des rendements positifs ou nuls,

▶ **Les actifs** :
Stratégie utilisée
Afin de poursuivre l'objectif de gestion et d'assurer la garantie décrite ci-dessus, le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif dans d'autres OPCVM, essentiellement classés monétaires, français et/ou européens coordonnés et en OPCVM détenant au plus 10% d'autres OPCVM. Le complément est composé d'obligations ou de titres de créances négociables à taux variable ou à taux fixe swappés contre taux variable, et dont le rating à l'émission sera au minimum BBB, de durée courte permettant une progression régulière de l'actif physique en euro et offrant une liquidité suffisante pour assurer les flux de souscriptions et de rachat.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions livrées, prêts et emprunts de titres.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers. Dans ce cadre et afin de réaliser l'objectif de gestion, il pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des indices, actions ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-dessus.
Le FCP conclura un contrat de swap afin de réaliser l'objectif de gestion : contrat échangeant la performance des OPCVM du portefeuille contre la performance garantie et la garantie du capital.
La société s'est engagée à procéder à un appel d'offre auprès d'intermédiaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs

pour la conclusion du contrat de swap.

▶ Profil de risque :
Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque lié à la classification :
- **CIC OPTIMUM DECEMBRE 2013** est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de vie du Fonds et donc d'un rachat à la date d'échéance indiquée.
Tout rachat de part avant cette date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat de 4%). Le porteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts avant la date prévue.
Risque en capital : Le fonds bénéficie d'une garantie contractuelle à la date du lundi 16/12/2013 (hors commission de souscription). Le risque de capital est donc nul à l'échéance de la garantie.
Risque lié à l'inflation : Le porteur s'expose au travers du FCP au risque d'érosion monétaire. : Le remboursement en capital à l'échéance ne tient pas compte de l'inflation.
Risques liés aux caractéristiques du FCP: Le porteur s'expose à des risques liés aux caractéristiques du FCP qui présente les inconvénients suivants :
  - Les avantages de ce FCP ne sont toutefois acquis que pour les porteurs qui restent investis jusqu'à l'échéance de la garantie, soit jusqu'au lundi 16/12/2013. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant cette date, le montant de son épargne est soumis au risque lié au niveau des marchés et peut être très différent (inférieur ou supérieur) du montant investi.
  - le fait de calculer une moyenne trimestrielle sur l'indice rend la formule moins réactive aux forts mouvements de cet indice. L'effet "lissage" induit par la rmoyenne, qui protège le porteur en cas de baisse du marché, pourra en cas de forte hausse des marchés priver le porteur d'une partie du rendement de l'indice de référence.
- cet indice étant calculé hors dividendes, le porteur ne profitera pas des dividendes détachés par les actions le composant .
Risque de défaillance de la contrepartie : Pendant la durée de la formule, la défaillance d'une contrepartie ou d'un émetteur pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds. Cela dit, la formule étant garantie à l'échéance par l'établissement garant, une telle défaillance n'aura pas d'impact sur la valeur liquidative à l'échéance.
La société s'est engagée à procéder à un appel d'offre auprès d'intermédiaires permettant d'obtenir les meilleurs tarifs pour la conclusion du contrat de swap.

▶ Garantie :
- Garant : la garantie est apportée par le CIC
- Echéance de la garantie : lundi 16 décembre 2013
- Nature des garanties :

Garantie de capital : l'établissement garant s'engage, vis à vis du Fonds, pour toutes les souscriptions effectuées sur la VL du vendredi 16 décembre 2005, à ce que le capital valorisé au lundi 16 décembre 2013 soit au moins égal au capital initialement investi sur la VL vendredi 16 décembre 2005, hors commission de souscription.

Garantie de performance : le capital investi (hors commission de souscription) sur la valeur liquidative du vendredi 16 décembre 2005 sera majoré d'une indexation à hauteur de 120% de la performance de l'indice DOW JONES EUROSTOXX 50, calculée selon la méthode de la moyenne trimestrielle à cette même date.
La performance de l'indice est calculée selon les modalités précisées ci-dessus.

Convention Jour de Bourse :
Si, à une date et à une heure où doit être constaté l'un des niveaux de clôture, la publication de l'indice était interrompue, la constatation du niveau de l'indice considéré serait reportée au premier jour ouvré suivant la reprise de sa publication.
Dans le cas où l'interruption se prolongerait pour une période supérieure à quinze jours et/ou l'un des indices venait à être remplacé ou à disparaître, le gérant s'engage à déterminer et proposer un indice de remplacement substantiellement similaire aux indices considérés en faisant appel, si besoin est, à un expert reconnu du marché financier.

Souscripteurs bénéficiant de la garantie : Tout souscripteur qui souscrit sur la valeur liquidative du vendredi 16 décembre 2005, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le lundi 16 décembre 2013, bénéficie de ces garanties, telles que définies précédemment.

Souscripteurs bénéficiant de la protection du capital : Tout souscripteur qui souscrit après le vendredi 16 décembre 2005 et avant le lundi 16 décembre 2013, à condition qu'il ne rachète pas ses parts avant le lundi 16 décembre 2013, bénéficie à l'échéance de la garantie, d'une protection à hauteur de la valeur liquidative du lundi 16 décembre 2013, hors droit d'entrée.

Souscripteurs sortant avant l'échéance : Tout souscripteur rachetant ses parts du fonds avant l'échéance du lundi 16 décembre 2013 ne bénéficie ni de la garantie, ni de la protection.

En dehors de la date d'échéance de la garantie, le capital initialement investi est soumis à l'évolution des marchés et peut être différent du montant du capital garanti et protégé, et la valeur liquidative décorrélée de celle de l'indice Dow Jones Eurostoxx 50.

A l'échéance de la garantie, il sera procédé à un changement de classification, qui sera soumis à l'agrément de l'AMF.

▶ Souscripteurs concernés et profil type de l'investisseur :
Tous souscripteurs.

Le fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer à l'évolution à long terme des marchés actions tout en bénéficiant d'une garantie du capital initial et pouvant bloquer leur investissement au moins sur la durée de la garantie, soit du vendredi 16 décembre 2005 au lundi 16 décembre 2013 inclus.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dépend de la situation financière et du patrimoine du souscripteur. Pour le déterminer ; il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 8 ans, au minimum du vendredi 16 décembre 2005 au lundi 16 décembre 2013 inclus.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

▶ Frais et commissions :
Commissions de souscription et de rachat
Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement . Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur,etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	3% sur la VL du 16/12/2005 Néant sur les VL du 22/12/2005 au 12/12/2013
Commission de souscription acquise à l'OPCVM sur les VL du 22/12/2005 au 12/12/2013	valeur liquidative × nombre de parts	9%
Commission de rachat sur les VL du 16/12/2005 au 12/12/2013	valeur liquidative × nombre de parts	2% non acquise à l'OPCVM 2% acquise à l'OPCVM
Commission de rachat le 16/12/2013	valeur liquidative × nombre de parts	0%

Frais de fonctionnement et de gestion
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1.90 % TTC, taux maximum
Commission de sur-performance	néant	0%

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

▶ Conditions de souscription et de rachat : Les souscriptions bénéficiant des garanties sont reçues chez le dépositaire jusqu'au lundi 12 décembre 2005 avant 12 heures et effectuées sur la base de la première valeur liquidative du vendredi 16 décembre 2005. Au-delà, les ordres de souscription et de rachat sont reçus à tout moment et centralisés chez le dépositaire jusqu'au jeudi avant 12 h. Ils sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.
Adresse des établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats : Les Banques du GROUPE CIC
Valeur liquidative d'origine : 150 euros

Montant minimum de souscription et de rachat : 1 part. Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués jusqu'au millième de part.
Montant des souscriptions ultérieures : 1 part. Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués jusqu'au millième de part.
Montant maximal de l'actif : 100 millions d'euros. Les souscriptions peuvent être bloquées si ce montant maximal d'actif est atteint avant la date du 17/12/2005. Elles seront par ailleurs bloquées après la date de création du FCP. Une information sera effectuée auprès du réseau distributeur.
▶ **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre
▶ **Date de clôture du premier exercice :** Dernier jour de Bourse de Paris de décembre 2006
▶ **Affectation des résultats :** Capitalisation des revenus
▶ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Hebdomadaire, le jeudi. A l'exception des jours fériés, même si la ou les bourses de références sont ouvertes ; dans ce cas elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
La première valeur liquidative est calculée le vendredi 16 décembre 2005, puis chaque jeudi à partir du jeudi 22 décembre 2005.
▶ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** Dans les locaux de la société de gestion et du dépositaire.
▶ **Devise de libellé des parts** : Euro

Date de création : Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 04/11/2005. Il sera créé le vendredi 16 décembre 2005.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
CM-CIC ASSET MANAGEMENT 4, rue Gaillon 75002 Paris
e-mail :web@cic-sicav.fr
Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :
Service Commercial - tel : 01 42 66 88 88

Date de publication du prospectus : 08 novembre 2005

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.